



Les chiffres-clés de la Justice 2015



Directeur de la publication

Benjamin Camus

Sous-directeur de la Statistique et des Études

Coordination

Jocelyne Mauguin - Viviane Ravilly-Silva

Réalisation

Faustine Büsch - Elise Dion - Marylène Legargasson

Conception et Impression

Nyl communication

Diffusion

Sous-direction de la Statistique et des Études

Ministère de la Justice

Les chiffres-clés de la Justice 2015

Secrétariat général
Service support et moyens du ministère
Sous-direction de la Statistique et des Études

13, place Vendôme - 75042 Paris Cedex 01

ISBN 978-2-11-139731-6

© Justice 2015

SOMMAIRE

Chiffres	
Les chiffres-clés	4
Les moyens	6
Les juridictions	8
La justice civile	10
La justice pénale	14
La justice des mineurs	20
L'administration pénitentiaire	26
L'aide juridictionnelle	31
La justice administrative	32
L'indemnisation en matière de détention provisoire	34
L'indemnisation des victimes d'infractions	34
L'accès au droit	35
Les auxiliaires de la justice	35
Liste des sigles et abréviations	37

Cartes	
Découpage judiciaire de la France	8
Centres éducatifs renforcés, centres de placement immédiat et centres éducatifs fermés	23
Établissements pénitentiaires	26
Cours administratives d'appel et tribunaux administratifs	33

LES CHIFFRES-CLÉS

Budget 2015

7,94 milliards d'euros

Effectifs budgétaires 2015

78 941 agents

Implantations immobilières en 2015

6 085 241 m²

Juridictions de l'ordre judiciaire [y compris les collectivités d'outre-mer et territoriales]

- 1 cour de cassation
- 36 cours d'appel
 - 1 tribunal supérieur d'appel
- 164 tribunaux de grande instance (dont 16 à compétence commerciale)
 - 4 tribunaux de première instance (dont 2 à compétence commerciale)
- 155 tribunaux pour enfants
- 115 tribunaux des affaires de sécurité sociale
- 307 tribunaux d'instance et tribunaux de police
- 210 conseils de prud'hommes
 - 6 tribunaux du travail
- 136 tribunaux de commerce et TPIcc

Juridictions de l'ordre administratif

- 1 conseil d'État
- 8 cours administratives d'appel
- 42 tribunaux administratifs

Activité des juridictions en 2014

■ Justice civile

2 618 374 décisions en matière civile et commerciale
dont 262 147 référés

■ Justice administrative

230 477 affaires réglées par les juridictions administratives

■ Justice pénale

1 203 339 décisions en matière pénale
11 424 492 amendes forfaitaires majorées
4 366 266 affaires traitées par les parquets
1 327 980 affaires poursuivables
dont 1 104 634 affaires poursuivies ou ayant donné lieu à procédure alternative

Taux de réponse pénale : 88,5 %

■ Justice pénale (suite)

1 049 094 condamnations et compositions pénales prononcées pour :

- 2 365 pour des crimes
- 608 685 pour des délits
- 38 332 pour des contraventions de 5^{ème} classe
- 399 712 pour des contraventions des quatre premières classes

■ Justice des mineurs

Activité des parquets en 2014

- 182 968 affaires traitées mettant en cause des mineurs
- 137 405 affaires poursuivables mettant en cause des mineurs

Taux de réponse pénale : 93,5 %

Activité des juges des enfants en 2014

- 107 672 mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi
- 61 644 mineurs délinquants dont le juge des enfants a été saisi
- 16 091 familles faisant l'objet d'une mesure d'aide judiciaire

Activité des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse

- 487 unités du secteur public
- 1 077 établissements du secteur associatif habilité
- 203 876 mesures suivies dans l'année
 - 167 843 dans le secteur public
 - 36 033 dans le secteur associatif à la charge de l'État - DPJJ

Administration pénitentiaire

188 établissements pénitentiaires

57 841 places au 1^{er} janvier 2015

77 291 écroués au 1^{er} janvier 2015
dont 66 270 détenus

86 683 entrants en prison en 2014

87 275 sortants de prison en 2014

172 007 personnes prises en charge par le milieu ouvert au 1^{er} janvier 2015

Aide juridictionnelle en 2014

896 786 admissions à l'aide juridictionnelle

dont

539 606 admissions sur contentieux civils et administratifs

355 558 admissions sur contentieux pénaux

Sauf mention contraire, les chiffres d'activité sont relatifs à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer.

LES MOYENS

Le budget de la justice

Crédits prévus pour 2015 et consommés pour 2014	Montants [en Mo d'euros]		Évolution 2015/14 en %
	2014	2015	
Crédits de paiement [en Mo d'euros]	7 661,18	7 939,44	+ 3,6
<i>dont dépenses de personnel</i>	<i>4 747,17</i>	<i>4 848,61</i>	<i>+ 2,1</i>
Répartition par programme			
Justice judiciaire	3 053,58	3 078,89	+ 0,8
Administration pénitentiaire	3 171,29	3 396,56	+ 7,1
Protection judiciaire de la jeunesse	757,89	777,78	+ 2,6
Accès au droit et à la justice	381,57	363,07	- 4,8
Conduite et pilotage de la politique de la justice	293,36	318,77	+ 8,7
Conseil supérieur de la magistrature	3,49	4,37	+ 25,2
Autorisations d'engagement [en Mo d'euros]	7 388,16	9 239,76	+ 25,1
Part du budget de la Mission Justice dans le budget général de l'État - crédits de paiement - [en %]	2,66	2,68	

Source : RAP 2014 exécution et PAP 2015 demande

Frais de justice - Aide juridictionnelle

	Montants [en Mo d'euros]		Évolution 2015/14 en %
	2014	2015	
Frais de justice	457,6	449,9	- 1,7
Frais de justice criminelle, correctionnelle et de police [frais d'expertise, indemnités payées aux huissiers, aux jurés, aux témoins, frais postaux, ...]	261,8	248,3	- 5,2
Frais de justice civile et commerciale [enquêtes sociales, frais en matière de procédure de tutelle, de procédure collective de redressement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté, frais postaux, ...]	64,9	54,7	- 15,7
Autres frais de justice	130,9 ¹	146,9	+ 12,2
Aide juridictionnelle²			
Autorisation d'engagement (projet de loi de finance)	347,2	336,3	- 3,1
Dépenses effectives (RAP)	356,3		

1. Y compris réforme médecine légale.

2. Dotation annuelle des CARPA, huissiers, experts, enquêteurs, ...

Source : PAP 2015

Les effectifs réels en 2015 [en équivalent temps plein travaillé]

	Effectifs		Variation 2015 - 2014
	2014	2015	
Ensemble de la Mission Justice¹	76 509	78 941	+ 2 432
Justice judiciaire	31 036	31 641	+ 605
Administration pénitentiaire	35 271	36 758	+ 1 487
Protection judiciaire de la jeunesse	8 312	8 567	+ 255
Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés	1 872	1 953	+ 81
Conseil supérieur de la magistrature	18	22	+ 4

1. Les catégories d'emplois retenues à l'entrée en vigueur de la LOLF sont : magistrats de l'ordre judiciaire (cat. 1) ; personnels d'encadrement (cat. 2) ; B métiers du greffe, de l'insertion et de l'éducatif (cat. 3) ; B administratifs et techniques (cat. 4) ; personnels de surveillance C (cat. 5) ; C administratifs et techniques (cat. 6). Les personnels des juridictions administratives et de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, qui ne figurent plus dans le périmètre de la mission à l'entrée en vigueur de la LOLF, ne sont pas intégrés à cet ensemble.

Source : RAP 2014 et PAP 2015

Les implantations immobilières en 2015

unité : m² hors œuvre

Ensemble du ministère¹	6 085 241
Administration centrale [26 sites] ²	83 000
Cours et tribunaux [732 sites] après réforme de la carte judiciaire	2 211 000
Services déconcentrés de l'Administration pénitentiaire [293 sites]	3 394 616
Services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse [815 sites] (secteur public uniquement)	396 625

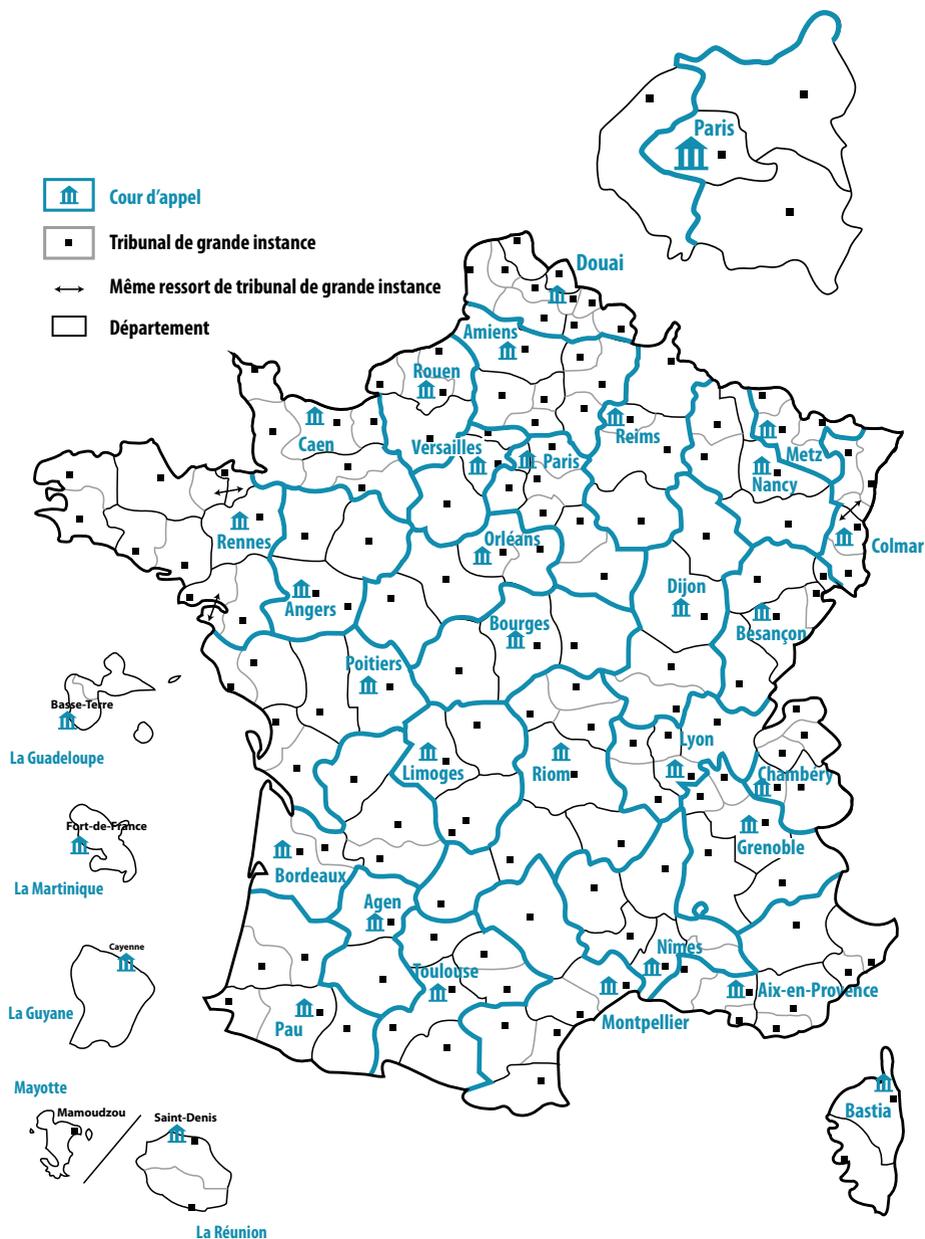
1. Locaux en propriété, location et mis à disposition.

2. Dont 15 000 m² hors Paris pour casier judiciaire national, centres informatiques et centres de recherche.

Source : Ministère de la Justice, bureau de la programmation et de l'investissement immobilier

LES JURIDICTIONS

Compétences territoriales des juridictions de l'ordre judiciaire



Source : Ministère de la Justice/DSJ

Nombre de juridictions dans chaque cour d'appel au 1^{er} janvier 2015

Ressort de Cour d'appel	Cour d'appel	Trib. sup. d'appel	TGI	CD	Trib. 1 ^{re} inst.	TE	TI et TP	CPH	Trib. du travail	TC et TPlcc ¹	TGlcc et TMC ²	TASS	TCI
France métropolitaine													
Agen	1		3	1		3	7	4		3		3	
Aix-en-Provence	1		8			8	19	11		12		5	1
Amiens	1		7			7	9	9		5		4	1
Angers	1		4			3	6	4		3		3	
Bastia	1		2			2	2	2		2		2	1
Besançon	1		5	1		5	9	7		4		5	1
Bordeaux	1		5			5	8	5		5		3	1
Bourges	1		3			3	5	3		3		3	
Caen	1		6			4	9	7		5		3	1
Chambéry	1		5			4	6	6		3		2	
Colmar	1		4			4	11	6		-	4	2	1
Dijon	1		4			4	8	4		4		3	1
Douai	1		10			10	17	16		6		5	1
Grenoble	1		5			5	7	6		4		4	
Limoges	1		4			3	4	4		3		3	1
Lyon	1		5			5	11	8		5		5	1
Metz	1		3			3	5	3		-	3	1	
Montpellier	1		6	1		6	8	8		6		4	1
Nancy	1		5			4	7	6		4		4	1
Nîmes	1		6			5	11	7		4		4	
Orléans	1		4			4	4	4		3		3	1
Paris	1		9			7	46	11		8		7	1
Pau	1		5			5	6	5		5		4	
Poitiers	1		6			5	11	8		5		5	1
Reims	1		4			4	5	5		4		3	1
Rennes	1		9	1		9	14	12		9		6	2
Riom	1		6			4	9	7		5		4	1
Rouen	1		4			4	6	6		5		3	1
Toulouse	1		6			5	9	6		5		4	1
Versailles	1		4			4	18	13		4		4	
Départements d'outre-mer													
Basse-terre	1		2			2	2	2		-	2	1	1
Cayenne	1		1	1		1	1	1		-	1	1	1
Fort-de-France	1		1			1	1	1		-	1	1	1
Saint-Denis	1		3			3	5	2	1	-	3	1	1
Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales													
Basse-terre (St-Martin)							1						
Nouméa	1				2	2			2	1	1		
Papeete	1				1	1			3		1		
St-Pierre et Miquelon		1			1	1		1		1			
Total	36	1	164	5	4	155	307	210	6	136	16	115	26

1. TPlcc dans les territoires d'outre-mer.

2. TMC dans les départements et territoires d'outre-mer.

Source : Ministère de la Justice, direction des Services judiciaires, bureau de l'organisation judiciaire

LA JUSTICE CIVILE

Affaires nouvelles en 2014

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2014/13 en %
		dont référés	
Toutes affaires nouvelles¹	2 746 515	262 302	- 0,5
Cour de cassation	21 295		+ 8,3
Cours d'appel	251 814	5 932	+ 2,7
Tribunaux de grande instance [hors compétence commerciale]	994 838	114 273	+ 5,2
<i>dont ordonnances sur requête</i>	123 611		+ 10,3
Tribunaux d'instance	669 108	86 812	- 6,7
<i>dont juridictions de proximité</i>	84 983		+ 13,8
Juge des enfants [assistance éducative] ²	344 828		+ 1,0
Juridictions commerciales ³	176 726	21 974	- 6,9
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	100 255		+ 3,1
Conseils de prud'hommes	187 651	33 311	- 8,8

1. Non compris ordonnances sur requête [TI et JEX], procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération [cf. p. 13], contentieux électoraux et répartition prud'homale.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées [cf. p. 20].

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Nature d'affaire	Cours d'appel		Tribunaux de grande instance [hors commerce]		Tribunaux d'instance et juridictions de proximité	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Toutes affaires nouvelles	251 814		994 838		669 108	
<i>dont affaires au fond¹</i>	219 432	100,0	754 843	100,0	573 927	100,0
Droit des personnes	8 940	4,1	137 687	18,2	186 736	32,5
Droit de la famille	32 509	14,8	408 874	54,2	2 472	0,4
Droit des affaires	9 725	4,4	13 363	1,8	6 479	1,1
Surendettement et entreprises en difficulté ²	8 043	3,7	11 170	1,5	51 172	8,9
Droits des contrats	43 255	19,7	66 803	8,8	266 020	46,4
Droit de la responsabilité	5 936	2,7	36 413	4,8	10 385	1,8
Droit des biens	11 817	5,4	58 500	7,7	35 746	6,2
Relations du travail et protection sociale	72 867	33,2	2 472	0,3	11 910	2,1
Relations avec les personnes publiques	19 056	8,7	1 586	0,2	1 461	0,3
Procédures particulières	7 284	3,3	17 975	2,4	1 546	0,3

1. Affaires au fond = affaires nouvelles hors référés, ordonnances sur requête et certaines procédures particulières.

2. Associations et professions libérales devant le TGI.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil - rapport annuel de la Cour de cassation

Affaires terminées en 2014

Juridictions civiles et commerciales	Toutes affaires		Évolution 2014/13 en %
		dont référés	
Toutes affaires terminées¹	2 618 374	262 147	- 3,0
Cour de cassation	19 636		- 2,1
Cours d'appel	236 551	5 777	+ 1,8
Tribunaux de grande instance [hors compétence commerciale]	947 618	114 273	+ 2,6
<i>dont ordonnances sur requête</i>	123 526		+ 9,8
Tribunaux d'instance ¹	635 055	86 812	- 13,7
<i>dont juridictions de proximité</i>	77 000		+ 4,4
Juge des enfants [assistance éducative] ²	344 828		+ 1,0
Juridictions commerciales ³	160 923	21 974	- 6,8
Tribunaux des affaires de sécurité sociale	85 574		- 1,5
Conseils de prud'hommes	188 189	33 311	+ 2,1

1. Non compris ordonnances sur requête [TI et JEX], procédures d'injonction de payer et de saisie sur rémunération [cf. p. 13], contentieux électoraux et départition prud'homale.

2. Mesures individuelles nouvelles et renouvelées [cf. p. 20].

3. Y compris les TGI à compétence commerciale des cours d'appel de Metz et Colmar et les tribunaux mixtes de commerce des DOM.

Durée moyenne des affaires terminées [en mois]

	2013	2014	
		Toutes affaires	Référés
Cours d'appel	11,7	11,8	2,0
Tribunaux de grande instance	6,9	6,9	2,0
Tribunaux d'instance et juridictions de proximité ¹	4,8	4,7	3,6
Conseils de prud'hommes	13,6	13,0	1,8
Tribunaux de commerce	5,2	5,0	1,9

1. cf. note 1 ci-dessus.

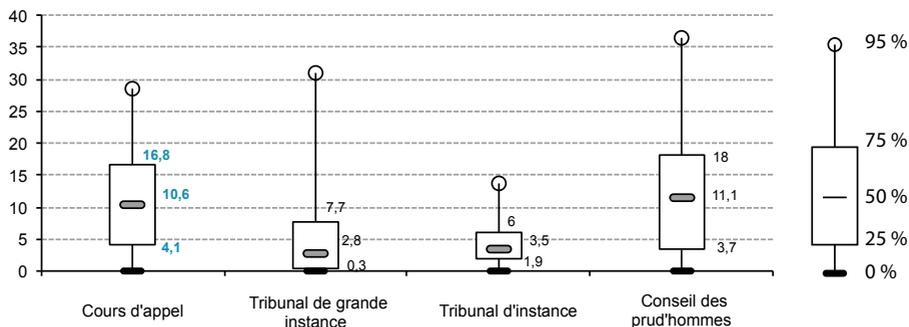
Affaires en cours au 31 décembre 2014

	Stock	Évolution 2014/13 en %	Âge du stock [en mois]
Cours d'appel	265 245	+ 6,2	11,1
Tribunaux de grande instance	720 159	+ 7,0	13,9
Conseils de prud'hommes [hors référés]	223 419	- 0,2	13,3

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, Répertoire général civil - rapport annuel de la Cour de cassation

Durée de règlement des affaires civiles terminées en 2014

Durée en mois des contentieux civils¹



Lecture : dans les cours d'appel,

- 25 % des affaires se terminent au bout de **4,1** mois
- 50 % des affaires se terminent au bout de **10,6** mois
- 75 % des affaires se terminent au bout de **16,8** mois

1. Tous contentieux civils terminés en 2014 (tous modes de fin confondus).

Taux d'appel sur les jugements au fond prononcés en 2013

Tribunaux de grande instance en 1 ^{er} ressort	20,8 %
Tribunaux d'instance	5,1 %
Conseils de prud'hommes en 1 ^{er} ressort	67,7 %
Tribunaux de commerce en 1 ^{er} ressort	13,7 %

Quelques indicateurs pour 2014 (hors référés)

Nationalité²

25 044 acquisitions par déclaration anticipée de la nationalité française à raison de naissance et de la résidence en France

1 991 acquisitions sans formalité à raison de naissance et de la résidence

2. Toutes les acquisitions de nationalité ne sont pas enregistrées au ministère de la Justice.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

Quelques indicateurs pour 2014 (hors référés)

Protection juridique des majeurs

75 938	ouvertures d'une mesure de protection des majeurs
	40 976 (54 %) tutelles
	33 549 (44 %) curatelles
	1 413 (2 %) sauvegardes de justice
	<i>dont 46 % sont gérées par la famille</i>

Droits attachés à la personne

70 769	demandes relatives aux soins psychiatriques sans consentement
27 610	demandes relatives à la rétention d'étrangers

Famille

383 682	demandes au juge aux affaires familiales
	<i>dont 148 300 (39 %) demandes relatives à l'autorité parentale et au droit de visite</i>
	<i>dont 36 778 (10 %) demandes de contribution à l'entretien de l'enfant</i>
123 537	divorces prononcés
	<i>dont 66 234 (54 %) divorces par consentement mutuel</i>
173 728	Pacs enregistrés
	<i>dont 14,5 % chez un notaire</i>
76 183	dissolutions de Pacs

Entreprises en difficulté (TC, TGICC, TMC, TGI)

80 585	demandes d'ouverture d'une procédure
	<i>dont 2 119 (3 %) mandats ad hoc</i>
	<i>dont 2 711 (3 %) conciliations</i>
	<i>dont 28 172 (35 %) redressements judiciaires</i>
	<i>dont 45 380 (56 %) liquidations judiciaires</i>
	<i>dont 2 203 (3 %) sauvegardes</i>

Surendettement des particuliers

144 081	affaires de surendettement des particuliers
78 691	demandes de rétablissement personnel
	<i>dont 1 767 avec liquidation judiciaire</i>

Contentieux de l'impayé (y compris référés)

166 064	demandes pour paiement des loyers et/ou résiliation-expulsion
	<i>dont 73 158 (44 %) en procédure de référé</i>
547 409	injonctions de payer

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du Répertoire général civil

LA JUSTICE PÉNALE

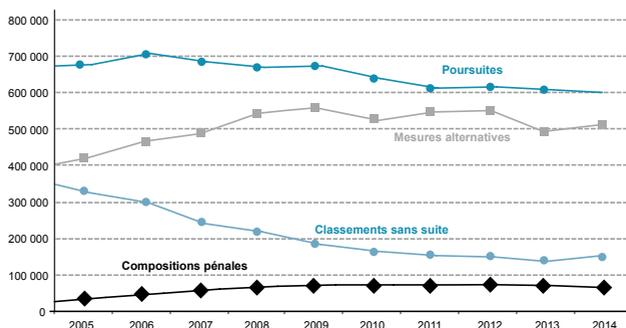
Activité des parquets en 2014

	2014	%		Évolution 2014/13 en %
Procès-verbaux reçus	4 621 486	100,0		+ 0,2
<i>dont auteur inconnu¹</i>	2 800 000	60,6		.
Affaires traitées	4 366 266			- 0,2
Classement d'affaires non poursuivables	3 038 040	100,0		- 0,5
Infractions mal caractérisées, charges insuffisantes	525 630	17,3		+ 5,5
Défaut d'élucidation	2 512 409	82,7		- 1,7
Orientations des affaires poursuivables	1 327 980	100,0		+ 0,6
Poursuites	597 194	45,0	(a)	- 2,2
devant le tribunal correctionnel	496 593			- 1,0
dont				
<i>en comparaison sur reconnaissance préalable de culpabilité</i>	63 326			- 2,7
<i>ordonnance pénale</i>	154 209			+ 5,1
devant le juge d'instruction	17 093			- 4,4
devant le juge des enfants	48 052			- 5,4
devant le tribunal de police	35 456			- 12,2
Compositions pénales	70 576	5,3	(b)	- 5,0
Procédures alternatives aux poursuites	507 440	38,2	(c)	+ 1,9
Classements sans suite ²	152 770	11,5		+ 11,3
Taux de réponse pénale [a+b+c]	88,5%			

1. 57 % des affaires sans auteur font l'objet d'un simple compostage.

2. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par le parquet aux affaires poursuivables



Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique des cadres du parquet, système d'information décisionnel pénal

Décisions rendues en 2014

	2014	Évolution 2014/13 en %
Par les juridictions pénales¹ [hors amendes forfaitaires majorées]	1 203 339	+ 1,5
Cour de cassation	8 827	+ 5,9
<i>dont questions prioritaires de constitutionnalité</i>	215	+ 21,5
Cours d'appel	107 566	+ 2,5
Chambre des appels correctionnels	45 396	- 3,5
<i>dont arrêts sur intérêts civils</i>	4 045	- 0,4
Chambre de l'application des peines	19 593	+ 5,2
Chambre de l'instruction	42 577	+ 8,3
Cours d'assises	3 032	- 11,5
<i>dont cours d'assises d'appel</i>	471	- 17,4
Tribunaux correctionnels	608 514	- 2,6
Jugements sur l'action publique	559 153	- 3,2
Jugements portant condamnation ou relaxe	335 110	- 6,4
Citation directe ou comparution volontaire	36 897	- 15,0
Convocation par procès-verbal du Procureur de la République	20 449	- 4,0
Convocation par procès-verbal de l'Officier de police judiciaire	195 307	- 3,9
Comparution immédiate	44 750	- 2,8
Renvoi du juge d'instruction ou de la chambre d'instruction	15 583	- 3,2
Opposition	14 892	- 10,3
Non Déterminé	7 232	ns
Ordonnances pénales	156 757	+ 4,3
Ordonnances d'homologation de CRPC	67 286	- 3,0
Jugements sur intérêts civils	49 361	+ 4,0
Tribunaux de police	48 155	- 5,5
Juridictions de proximité	377 396	+ 10,7
Juges et tribunaux pour enfants	52 881	- 4,8
Amendes forfaitaires majorées	11 424 492	- 2,7

1. En décisions/personnes pour les cours d'assises, tribunaux correctionnels, de police, les juridictions de proximité et juges et tribunaux pour enfants. En décisions pour la cour de cassation et les cours d'appel.

Affaires en cours au 31 décembre 2014

	2014	Évolution 2014/13 en %
Cours d'appel - chambres des appels correctionnels	30 555	+ 4,4
Cours d'appel - chambres de l'application des peines	3 913	+ 12,1
Cours d'appel - chambres de l'instruction	3 878	- 50,3
Cours d'assises d'appel	525	+ 6,1
Cours d'assises de premier ressort	1 805	+ 3,6
Tribunaux correctionnels	nd	nd

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, tableaux de bord des tribunaux pour enfants, système d'information décisionnel pénal - rapport annuel de la cour de cassation

Activité des juges d'instruction en 2014

Affaires nouvelles

18 588	affaires nouvelles <i>dont 9 % avec au moins un mineur mis en cause</i> <i>dont 5 % sans personne mise en cause</i> <i>56 % avec une personne mise en cause</i> <i>39 % avec plusieurs personnes mises en cause</i>
33 300	personnes mises en examen <i>dont 8 % de mineurs</i>

Affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année

16 867	affaires
28 607	personnes renvoyées devant une juridiction de jugement <i>dont 9 % de mineurs</i> <i>dont 39 % laissées en liberté</i> <i>42 % sous contrôle judiciaire ou ARSE</i> <i>19 % en détention provisoire</i>

Ensemble des personnes mises en examen dans les affaires ayant fait l'objet d'une ordonnance de règlement dans l'année	34 716
Mode de clôture	%
Mise en accusation devant la cour d'assises	6
Renvoi devant le tribunal correctionnel	68
Renvoi devant le tribunal pour enfants ou le juge des enfants	7
Non-lieu	18
Autres	1

Durée de l'instruction en 2014 [en mois]

Entre le réquisitoire introductif et l'ordonnance de règlement

Mode de clôture	Moyenne	Médiane
Ensemble	28,0	21,7
<i>dont</i>		
Mise en accusation devant la cour d'assises	26,2	22,8
Renvoi devant le tribunal correctionnel	27,4	20,7
Non-lieu	35,3	29,5

Mesures de sûreté prises en 2014 par le JLD, le juge d'instruction, le tribunal correctionnel ou les juridictions pour mineurs

	Détention provisoire	Contrôle judiciaire
Ensemble	35 200	45 500
Moment où la mesure a été prononcée	en %	en %
Au cours d'une procédure d'instruction	44	47
Au cours d'une procédure de comparution immédiate	49	11
Au cours d'une procédure pour mineurs	5	12
Au cours d'une procédure de convocation par PV du Procureur	1	29
Autres	1	1

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, système d'information décisionnel pénal, exploitation statistique des cadres du parquet

Condamnations et compositions pénales en 2014

Crimes, délits, contraventions de 5^{ème} classe

unité : condamnation et composition pénale

	Tous condamnés	Majeurs	Mineurs
Crimes	2 365	1 908	457
Délits	608 685	561 717	46 968
Contraventions de 5 ^{ème} classe	38 332	37 559	773
Toutes infractions	649 382	601 184	48 198

Nature de l'infraction et type de juridiction

unité : condamnation et composition pénale

Nature de l'infraction principale	Toutes juridictions	dont		
		Cour d'assises majeurs et mineurs	Tribunal correctionnel	Juge des enfants Tribunal pour enfants
Toutes natures d'infractions	649 382	2 297	543 432	46 957
Compositions pénales	65 655		63 056	2 209
Condamnations	583 727	2 297	480 376	44 748
Atteintes aux personnes	97 424	1 590	72 052	9 920
<i>dont homicides volontaires</i>	374	369		4
<i>viols</i>	1 075	864		189
<i>coups et violences volontaires</i>	63 041	292	44 667	7 291
<i>homicides et blessures involontaires</i>	7 827	1	7 041	100
<i>dont : par conducteur</i>	6 877		6 379	74
Atteintes aux biens	127 567	605	92 564	24 456
<i>dont vols, recels, destructions et dégradations</i>	112 989	602	80 657	23 034
Matière économique et financière	13 118		10 411	93
<i>dont chèques</i>	2 324		2 145	69
<i>travail illégal</i>	3 356		3 049	0
Circulation routière et transports	240 587		215 949	2 268
<i>dont conduite en état alcoolique</i>	101 911		100 260	106
<i>défaut d'assurance</i>	27 169		26 801	187
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	55 479		52 979	1 147
<i>grand excès de vitesse</i>	12 946		269	
Autres infractions	105 031	102	89 400	8 011
<i>dont stupéfiants¹</i>	58 406	3	52 151	4 432
<i>outrages et rébellion à agent de la force publique</i>	15 850		12 838	2 038
<i>séjour irrégulier des étrangers</i>	1 121		996	4

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire national (données provisoires)

Les condamnations en 2014

Nature de la peine principale	Nombre	Quantum moyen ferme
Toutes peines	583 727	
Réclusion criminelle	952	14,3 ans ¹
<i>dont à perpétuité</i>	15	
Peine d'emprisonnement	278 939	
<i>dont en tout ou partie ferme</i>	122 805	8,3 mois
Peine d'amende	211 807	482 euros
Peine alternative	63 577	
<i>dont suspension du permis de conduire</i>	9 476	
<i>jour amende</i>	23 045	
<i>travail d'intérêt général</i>	16 851	
Mesure et sanction éducative	23 060	
Dispense de peine	5 392	

1. Hors réclusion criminelle à perpétuité.

Condamnations après détention provisoire	30 617	Durée de détention provisoire [en mois]
<i>dont crimes</i>	1 723	26,1
<i>délits</i>	28 881	4,1
dans le cadre d'une instruction	15 706	7,1
dans le cadre d'une comparution immédiate	13 175	0,4

Durées de procédure [en mois]	1 ^{ère} instance ¹	Appels ¹
Crimes	39,5	21,0
Délits	11,7	16,6
Contraventions de 5 ^e classe	10,2	13,1

1. En première instance, pour les délits, délai entre l'infraction et la condamnation ; pour les crimes, durée de l'instruction plus délai de l'audience. En appel, délai entre la première décision et l'appel.

unité de compte : condamnations/personnes

Condamnés	Nombre	%
Ensemble	583 727	100,0
Âge		
Moins de 18 ans	45 943	7,9
De 18 ans à moins de 25 ans	172 788	29,6
De 25 ans à moins de 40 ans	216 828	37,1
De 40 ans à moins de 60 ans	130 236	22,3
60 ans et plus	17 932	3,1
Sexe		
Hommes	524 377	89,8
Femmes	59 350	10,2
Nationalité		
Français	492 007	84,3
Étrangers	81 731	14,0
Non déclarée	9 989	1,7

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire national (données provisoires)

Récidive et réitération parmi les condamnés d'une année donnée

Le taux de condamnés en récidive légale mesure la part des condamnés de 2014 en état de récidive [art 132-10 et 132-8 du Code pénal].

Le taux de réitérants mesure la part des condamnés de 2014 qui avaient déjà été condamnés dans un délai maximum de cinq ans pour un délit sanctionné avant l'infraction visée par la condamnation de 2014 [art 132-16-7 al.1 du Code pénal].

Le taux de récidive au sens large est la somme du taux de récidive légale et du taux de réitération à 5 ans.

Récidive légale et réitération parmi les condamnés de 2013 et 2014

Nature de l'infraction sanctionnée	Taux de récidive légale ¹ en % (a)		Taux de réitérants en % (b)		Taux de récidive au sens large en % (a+b)	
	2013	2014p	2013	2014p	2013	2014p
Tous types de crimes	6,6	8,8				
Homicides volontaires	3,9	6,1				
Crimes sexuels	4,0	4,9				
Vols criminels	13,4	17,4				
Tous types de délits	11,4	11,6	28,2	28,5	39,6	40,1
<i>dont vols, recels</i>	17,2	18,5	28,2	28,4	45,4	46,9
<i>destructions, dégradations</i>	4,2	4,0	34,6	36,4	38,8	40,4
<i>conduite en état alcoolique</i>	15,5	15,2	16,6	15,5	32,1	30,7
<i>violences volontaires</i>	11,8	12,3	28,1	28,2	39,9	40,5
<i>délits sexuels</i>	5,2	5,3	12,8	17,7	18,0	23,0
<i>outrages et rébellion</i>	5,9	6,5	50,5	49,7	56,4	56,2
<i>stupéfiants</i>	10,4	11,4	35,6	35,8	46,0	47,2

1. Taux calculé sur les infractions principales uniquement et incluant les récidives de tentatives.

LA JUSTICE DES MINEURS

Mineurs en danger en 2014

Activité des juges des enfants	2014	Évolution 2014/13 en %
Mineurs en danger dont le juge des enfants a été saisi	107 672	+ 3,7
Agés de 0 à 6 ans	33 039	+ 2,9
7 à 12 ans	33 337	+ 2,1
13 à 15 ans	24 797	+ 5,2
16 à 17 ans	16 158	+ 6,5
non renseigné	341	+ 5,9
Mineurs suivis par le juge des enfants¹ au 31 décembre	229 264	+ 1,0
Mesures individuelles prononcées	344 828	+ 1,0
Mesures d'investigations [nouvelles et renouvelées]	51 805	+ 0,0
Mesures d'AEMO [nouvelles et renouvelées]	144 906	- 0,3
Mesures de placement [nouvelles et renouvelées]	148 117	+ 2,7
Mesures d'aide judiciaire		
Familles faisant l'objet d'une MAJ [nouvelle et renouvelée]	16 091	+ 1,7
Mineurs appartenant à ces familles	44 416	- 0,5

1. Hors mesures d'aide judiciaire.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, tableaux de bord des tribunaux pour enfants

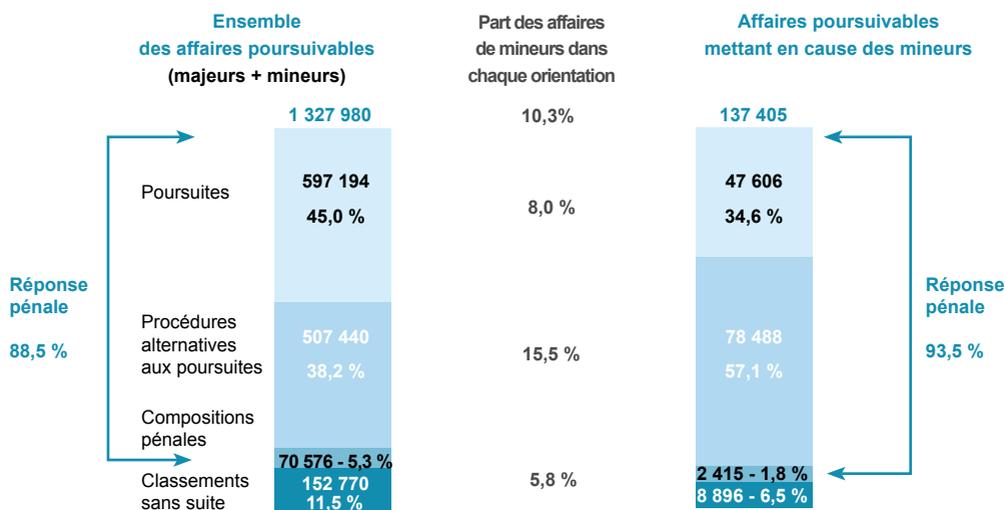
Mineurs délinquants en 2014

Activité des parquets concernant les mineurs	2014	%	Évolution 2014/13 en %
Affaires traitées	182 968		- 0,7
Classement d'affaires non poursuivables	45 563	100,0	+ 2,4
Infractions mal caractérisées, motifs juridiques ¹	39 390	86,5	+ 2,2
Mineurs hors de cause	6 173	13,5	+ 4,0
Orientations des affaires poursuivables	137 405	100,0	- 1,7
Poursuites	47 606	34,6 (a)	- 3,1
devant le juge des enfants	45 855		- 2,6
devant le juge d'instruction	1 397		- 13,5
procédures de présentation immédiate	354		- 11,1
Procédures alternatives aux poursuites	78 488	57,1 (b)	- 2,0
<i>dont rappels à la loi</i>	48 694		- 3,4
Compositions pénales réussies	2 415	1,8 (c)	+ 10,5
Classements sans suite ¹	8 896	6,5	+ 5,2
Taux de réponse pénale [a+b+c]	93,5%		

1. Y compris 2 500 non-lieux à assistance éducative.

2. Motifs : recherches infructueuses, désistement ou carence du plaignant, état mental déficient, responsabilité de la victime, victime désintéressée d'office, régularisation d'office, préjudice ou trouble peu important.

Orientations données par les parquets en 2014 aux affaires poursuivables mettant en cause les mineurs

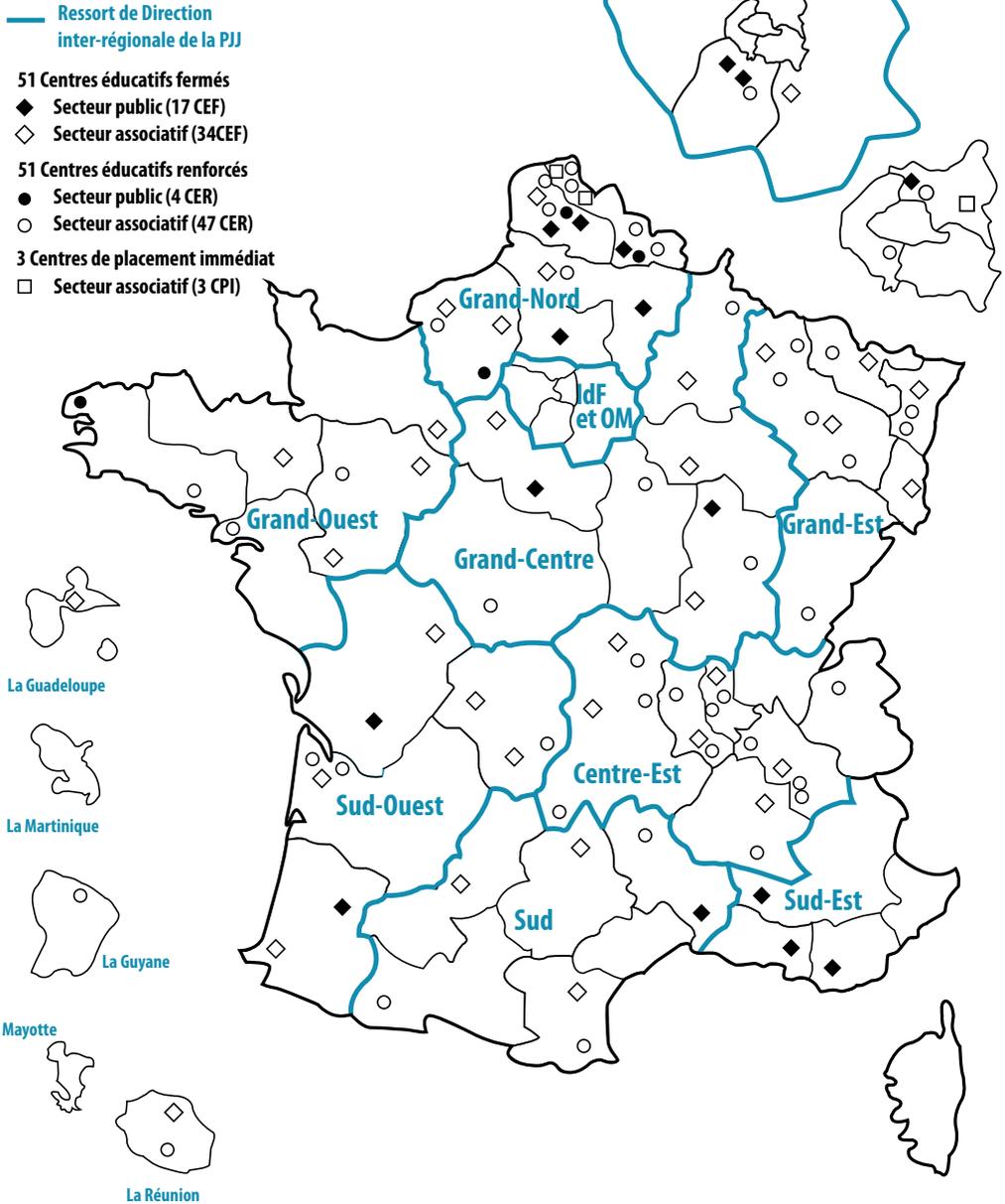


Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, système d'information décisionnel pénal

Mineurs délinquants : activité des juges des enfants et des tribunaux pour enfants

Activité des juges des enfants	2014	Évolution 2014/13 en %
Mineurs délinquants dont le juge des enfants a été saisi	61 644	- 3,7
Agés de moins de 13 ans	2 056	- 12,2
13 à 14 ans	12 150	- 1,3
15 à 16 ans	29 586	- 3,4
17 ans	17 647	- 4,8
non renseigné	205	- 2,4
Mesures présentencielles prononcées	31 294	- 4,9
Mesures judiciaires d'investigation éducative, expertise	5 416	- 4,6
Placement, liberté surveillée, réparation	19 569	- 5,5
Contrôle judiciaire	4 811	- 6,0
Détention provisoire	1 498	+ 5,7
Mineurs jugés	52 881	- 4,8
Mineurs jugés en audience de cabinet	23 326	- 6,2
Mineurs jugés en audience de TE	29 555	- 3,6
Décisions rejetant la poursuite	6 976	- 2,1
Mesures et sanctions définitives prises	54 701	- 5,0
Admonestation, remise à parents, dispense de mesure ou de peine	21 266	- 5,9
Liberté surveillée, protection judiciaire, placement, réparation	8 669	- 5,6
Sanction éducative	1 763	- 9,3
TIG, sursis TIG, stage de citoyenneté	4 255	- 5,5
Amende ferme ou avec sursis	2 907	- 12,5
Emprisonnement avec sursis simple	7 582	- 2,0
Emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve	3 500	- 0,3
Emprisonnement ferme	4 759	- 0,3

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, système d'information décisionnel pénal



Source : Ministère de la Justice/DPJJ/SDPOM/BSI-L3

■ Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

- 11 pôles territoriaux de formation
- 9 directions interrégionales
- 54 directions territoriales

■ Établissements, services et unités relevant du secteur public

218 établissements et services

- 17 centres éducatifs fermés [CEF]
- 33 établissements de placement éducatif [EPE]
- 30 établissements de placement éducatif et d'insertion [EPEI]
- 92 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert [STEMO]
- 25 services territoriaux éducatifs de milieu ouvert et d'insertion [STEMOI]
- 3 services éducatifs auprès du tribunal [SEAT]
- 11 services territoriaux éducatifs et d'insertion [STEI]
- 6 services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs [SEEPM]
- 1 service éducatif au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis [SECJD]

487 unités éducatives

- 17 unités éducatives centres éducatifs fermés [CEF]
- 4 unités éducatives centres éducatifs renforcés [UECER]
- 23 unités éducatives d'hébergement diversifié [UEHD]
- 74 unités éducatives d'hébergement collectif [UEHC]
- 267 unités éducatives de milieu ouvert [UEMO]
- 8 unités éducatives auprès du tribunal [UEAT]
- 84 unités éducatives d'activités de jour [UEAJ]
- 3 unités rattachées aux services éducatifs auprès des tribunaux [UESEAT]
- 6 unités des services éducatifs au sein d'établissements pénitentiaires pour mineurs [UESEEPM]
- 1 unité éducative au centre de jeunes détenus de Fleury-Mérogis [UECJD]

■ Établissements, services et unités habilités relevant du secteur associatif

1 077 établissements et services habilités gérés par 516 associations

- Soit 34 centres éducatifs fermés [CEF]
- 47 centres éducatifs renforcés [CER]
- 3 centres de placement immédiat [CPI]
- 680 établissements de placement
 - 108 lieux de vie [LVA]
 - 159 maisons d'enfants à caractère social [MECS]
 - 54 centres d'hébergement diversifié [CHD]
 - 43 centres de placement familial et socio-éducatif [CPFSE]
 - 70 centres scolaires et professionnels [CSP]
 - 3 foyers de jeunes travailleurs [FJT]
- 240 foyers
 - 3 établissements de placement autres
- 178 services d'action éducative en milieu ouvert [SAEMO]
- 87 services d'investigation éducative [SIE]
- 39 services de réparation pénale [SRP]
- 9 services d'insertion

■ Les **Centres Éducatifs Renforcés [CER]** sont gérés par le secteur associatif, les UECER sont des unités éducatives rattachées aux établissements de placement éducatif du service pénitentiaire. Ils ont pour mission d'accueillir les mineurs afin de les éloigner de leur environnement, de créer une « rupture » afin de préparer les conditions de leur insertion sociale et professionnelle. Ils s'appuient sur des programmes d'activité intensifs durant lesquels les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif permanent.

■ Les **Centres de Placement Immédiat [CPI]** relèvent du secteur associatif. Ils sont habilités à prendre en charge des mineurs de 13 à 18 ans ayant commis des actes de délinquance, pour lesquels un accueil sans délai ni préparation est prescrit par les magistrats.

■ Les **Centres Éducatifs Fermés [CEF]** relèvent soit du secteur associatif, soit du secteur public. Il s'agit d'un dispositif éducatif alternatif à l'incarcération qui s'appuie sur la contrainte posée par la décision judiciaire. Les mineurs qui ont commis des actes de délinquance âgés de 13 à 18 ans y sont placés en application : d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'un placement à l'extérieur ou à la suite d'une libération conditionnelle.

Activité de protection judiciaire de la jeunesse

Mesures suivies dans l'année	à la charge de l'État-DPJ et confiée au				à la charge des départements et confiée à l'ASE ou au secteur associatif ¹	
	Secteur public		Secteur associatif		2013	2014
	2013	2014	2013	2014		
Investigation	64 820	64 395	21 279	21 515		
au titre de l'enfance délinquante	52 316	51 960	175	113		
de l'enfance en danger	12 485	12 421	21 104	21 402		
de la protection des jeunes majeurs	19	14				
Placement	4 865	4 792	4 605	4 208	116 648	119 685
au titre de l'enfance délinquante	4 817	4 748	4 592	4 192		
de l'enfance en danger	39	33			116 648	119 685
de la protection des jeunes majeurs	9	11	13	16		
Milieu ouvert	98 674	98 656	10 778	10 310	108 946	109 189
au titre de l'enfance délinquante ²	98 414	98 355	10 677	10 258		
de l'enfance en danger	228	268			108 946	109 189
de la protection des jeunes majeurs	32	33	101	52		
Total	168 359	167 843	36 662	36 033	225 594	228 874
au titre de l'enfance délinquante	155 547	155 063	15 444	14 563		
de l'enfance en danger	12 752	12 722	21 104	21 402	225 594	228 874
de la protection des jeunes majeurs	60	58	114	68		
Jeunes suivis dans l'année toutes mesures et tous fondements juridiques confondus						
de 0 à 6 ans	4 531	4 564	12 012	12 178	69 796	70 810
de 7 à 12 ans	6 264	6 407	12 309	12 377	70 947	71 979
de 13 à 15 ans	18 685	18 582	10 052	9 919	51 193	51 937
de 16 à 17 ans	34 150	33 383	9 679	9 374	32 959	33 438
18 ans et plus	31 275	31 350	4 076	3 852	0	0
Non renseigné	33	39	2	4	700	710
Garçons	77 887	77 202	30 198	29 818	123 834	125 634
Filles	17 051	17 123	17 932	17 886	101 760	103 240
Ensemble	94 938	94 325	48 130	47 704	225 594	228 874

1. Les mesures 2014 et le nombre de jeunes 2013 et 2014 en article 375 du code civil à la charge financière des départements et pris en charge par les associations et les services d'aide sociale à l'enfance ont été estimés.

2. Le secteur associatif assure uniquement des réparations, le secteur public exécutant toutes les catégories de mesures éducatives de milieu ouvert pénal.

Source : Ministère de la Justice/DPJJ

■ 188 établissements pénitentiaires, 57 841 places en service [au 1^{er} janvier 2015]

93 maisons d'arrêt [MA] et 42 quartiers MA situés dans des centres pénitentiaires, recevant les prévenus (détenus en attente de jugement) et les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à deux ans lors de leur condamnation définitive.

88 établissements pour peine

25 centres de détention [CD] et 36 quartiers [QCD] accueillant des condamnés à plus de deux ans considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures. À ce titre, les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.

46 centres pénitentiaires [CP], établissements mixtes qui comprennent au moins deux quartiers à régime de détention différent (maisons d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).

6 maisons centrales [MC] et 6 quartiers [QMC] recevant les condamnés les plus difficiles. Leur régime de détention est essentiellement axé sur la sécurité.

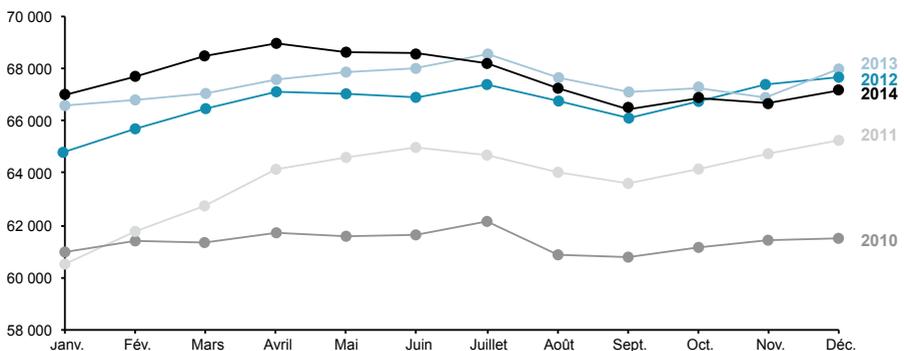
11 centres de semi-liberté autonomes [CSL], recevant les condamnés admis au régime de la semi-liberté et 12 quartiers [QSL], 9 quartiers pour peines aménagées [QPA].

6 établissements pénitentiaires pour mineurs [EPM]

1 établissement public de santé national à Fresnes (relevant du ministère de la Santé)

Évolution de la population carcérale (personnes détenues)

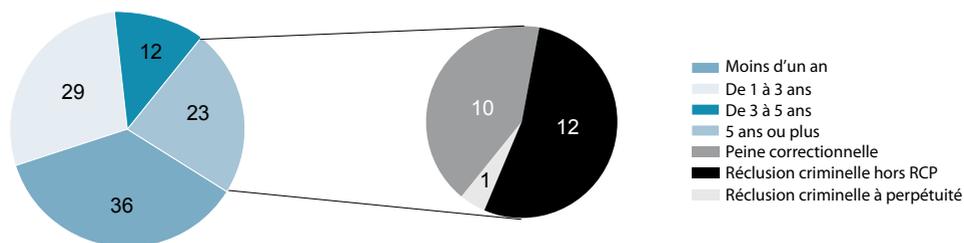
Nombre de personnes détenues au 1^{er} du mois



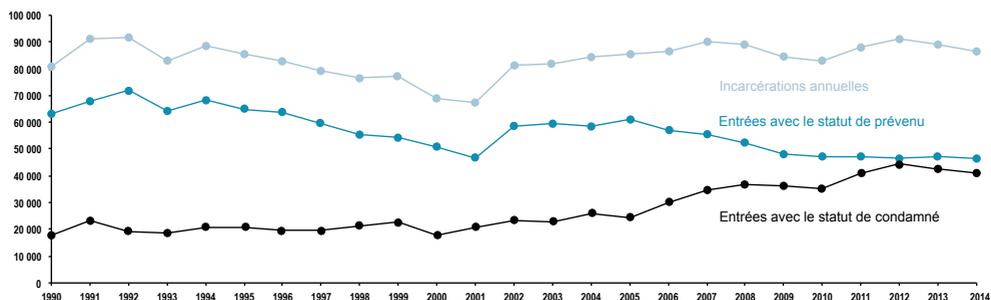
Source : Ministère de la Justice/DAP, statistique mensuelle des personnes écrouées

Population pénitentiaire au 1 ^{er} janvier 2015		Évolution sur 12 mois en %
Personnes écrouées	77 291	- 0,8
<i>dont personnes détenues</i>	66 270	- 1,2
Condamnés	60 742	- 0,8
Prévenus	16 549	- 0,4
Hommes	74 663	- 0,7
Femmes	2 628	- 2,3
Moins de 18 ans	704	- 4,1
18 ans à moins de 25 ans	18 070	- 4,5
25 ans à moins de 30 ans	15 821	- 0,3
30 ans à moins de 40 ans	20 790	+ 1,2
40 ans et plus	21 906	+ 0,4
Français	62 601	- 1,1
Étrangers	14 690	+ 0,8

Peines en cours d'exécution par les 60 742 détenus condamnés au 1^{er} janvier 2015 [part en %]



Flux annuel de placements sous écrou



Source : Ministère de la Justice/DAP, statistiques mensuelle et trimestrielle des personnes écrouées

Le milieu fermé

Entrées en prison en 2014	86 683	100,0	
Condamnés	41 310	47,7	
Prévenus	45 373	52,3	100,0
dans le cadre de la comparution immédiate	nd		45,2 ¹
dans le cadre d'une autre procédure	nd		54,8 ¹

1. Données 2013

■ 87 275 libérations en 2014

dont 7 949 libérations conditionnelles

Durée moyenne de détention ¹ [en mois]	2013	2014
Toutes détentions	10,0	10,3
Détention provisoire	4,2	4,4

1. Rapport de la population moyenne des écroués sur les placements sous écrou au cours de l'année.

Mesures d'individualisation des peines

Mesures d'individualisation des peines décidées par les JAP	2014	Évolution 2014/13 en %
Permission de sortir	48 481	- 12,3
Placement à l'extérieur	2 235	+ 2,7
Placement en semi-liberté	4 238	- 8,9
Libération conditionnelle ¹	7 949	- 0,6
Placement sous surveillance électronique	28 524	- 0,4

1. Décisions prises par les JAP et les tribunaux d'application des peines (TAP).

Source : Ministère de la Justice/DAP

Le milieu ouvert

Les condamnés exécutant leur peine en **milieu ouvert** sont soumis à diverses obligations, sous le contrôle du juge de l'application des peines, qui est assisté d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation. On distingue principalement :

- les condamnés à une peine d'emprisonnement assortie d'un **sursis avec mise à l'épreuve** ;
- les condamnés à un **travail d'intérêt général**, qui accomplissent au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association, un travail non rémunéré d'une durée de 40 à 210 heures ;
- les **libérés conditionnels**, qui en raison de gages sérieux de réadaptation sociale, sont mis en liberté par anticipation, sous condition de se soumettre au contrôle du juge de l'application des peines et de respecter diverses obligations pendant un délai au moins égal au reliquat de la peine.

■ 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation [SPIP]

■ 172 007 personnes prises en charge en milieu ouvert au 1^{er} janvier 2015

Mesures en cours au 1 ^{er} janvier 2015		Evolution sur 12 mois en %
Toutes mesures suivies par les SPIP	193 739	- 1,3
Sursis avec mis à l'épreuve	136 871	- 3,0
Travail d'intérêt général	17 116	5,7
Autres mesures (contrôles judiciaires, sursis tig, interdictions de séjours, ...)	33 480	3,1
Libérations conditionnelles	6 272	- 2,4

Durée moyenne des mesures ¹ [en mois]	2014
Toutes mesures	19,9
<i>dont sursis avec mise à l'épreuve</i>	23,1
<i>travail d'intérêt général</i>	11,7
<i>libérations conditionnelles</i>	10,2

1. Durée en mois : (nombre moyen de mesures suivies une année donnée / entrées annuelles) x 12

Source : Ministère de la Justice/DAP, statistiques des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Admissions à l'aide juridictionnelle 2014

	2014	Évolution 2014/13 en %
Nombre total d'admissions	896 786	- 2,5
<i>dont procédures avec commission d'office</i>	301 678	- 3,2
Admission à l'aide totale	807 418	- 2,3
Admission à l'aide partielle	89 368	- 4,4
Admissions sur contentieux civils et administratifs	539 606	- 0,6
Cours d'appel	35 795	+ 0,6
Tribunaux de grande instance - hors JEX	272 461	- 0,4
<i>dont JAF - divorce</i>	98 427	- 4,2
<i>JAF - hors divorce</i>	106 643	- 2,7
Juge des enfants - assistance éducative	52 349	+ 3,2
Tribunaux d'instance - hors JEX	43 438	- 5,8
Juges de l'exécution - TGI et TI	10 821	+ 0,2
Conseils de prud'hommes	22 820	- 8,5
Autres [tribunaux de commerce, TASS, ...]	22 067	- 2,7
Juridictions administratives	55 756	+ 16,4
Conditions de séjour des étrangers	24 099	- 21,0
Admissions sur contentieux pénaux	355 558	- 5,6
Cours d'appel	10 893	- 7,1
Procédures criminelles	15 547	- 5,1
Cours d'assises - accusé	2 284	- 9,0
Cours d'assises - partie civile	3 482	- 11,2
Instruction criminelle - mis en examen	5 300	- 4,1
Instruction criminelle - partie civile	4 481	+ 1,1
Procédures correctionnelles	248 684	- 5,6
Tribunal correctionnel - prévenu	141 078	- 5,7
Tribunal correctionnel - partie civile	29 442	- 1,1
Instruction - mis en examen [y compris mineurs]	74 867	- 7,2
Instruction - partie civile	3 297	- 5,6
Juge des enfants et tribunaux pour enfants	43 197	- 7,6
Procédures contraventionnelles	3 619	- 9,6
Contrôle de l'enquête de police judiciaire, application des peines, mesures alternatives aux poursuites	33 618	- 1,8
Non renseigné	1 622	-

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, exploitation statistique du répertoire de l'aide juridictionnelle

LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

Les moyens en 2015

	Montants [en Mo d'euros] 2015	Évolution 2015/14 en %
Crédits de paiement	383,19	2,2 %
Dépenses de personnel [titre II]	318,68	2,8 %
Fonctionnement, investissement, interventions [autres titres]	52,21	3,0 %
Frais de justice	12,30	- 13,7 %

Activité des juridictions administratives en 2014

	Conseil d'État	Cours administratives d'appel	Tribunaux administratifs ¹
Requêtes			
Affaires enregistrées ²	12 082	29 857	195 625
<i>Évolution 2014/13 en %</i>	+ 30,8	+ 3,4	+ 11,3
Affaires réglées	12 252	29 930	188 295
<i>Évolution 2014/13 en %</i>	+ 26,5	+ 3,2	+ 2,8
Affaires en instance au 31 décembre	6 199	27 501	157 262
<i>Évolution 2014/13 en %</i>	- 1,9	- 0,2	+ 4,9
Délai d'écoulement du stock [en mois] ³	8,0	11,0	10,0
<i>Rappel délai 2013</i>	7,8	11,4	9,8

Activité des juridictions administratives en 2014

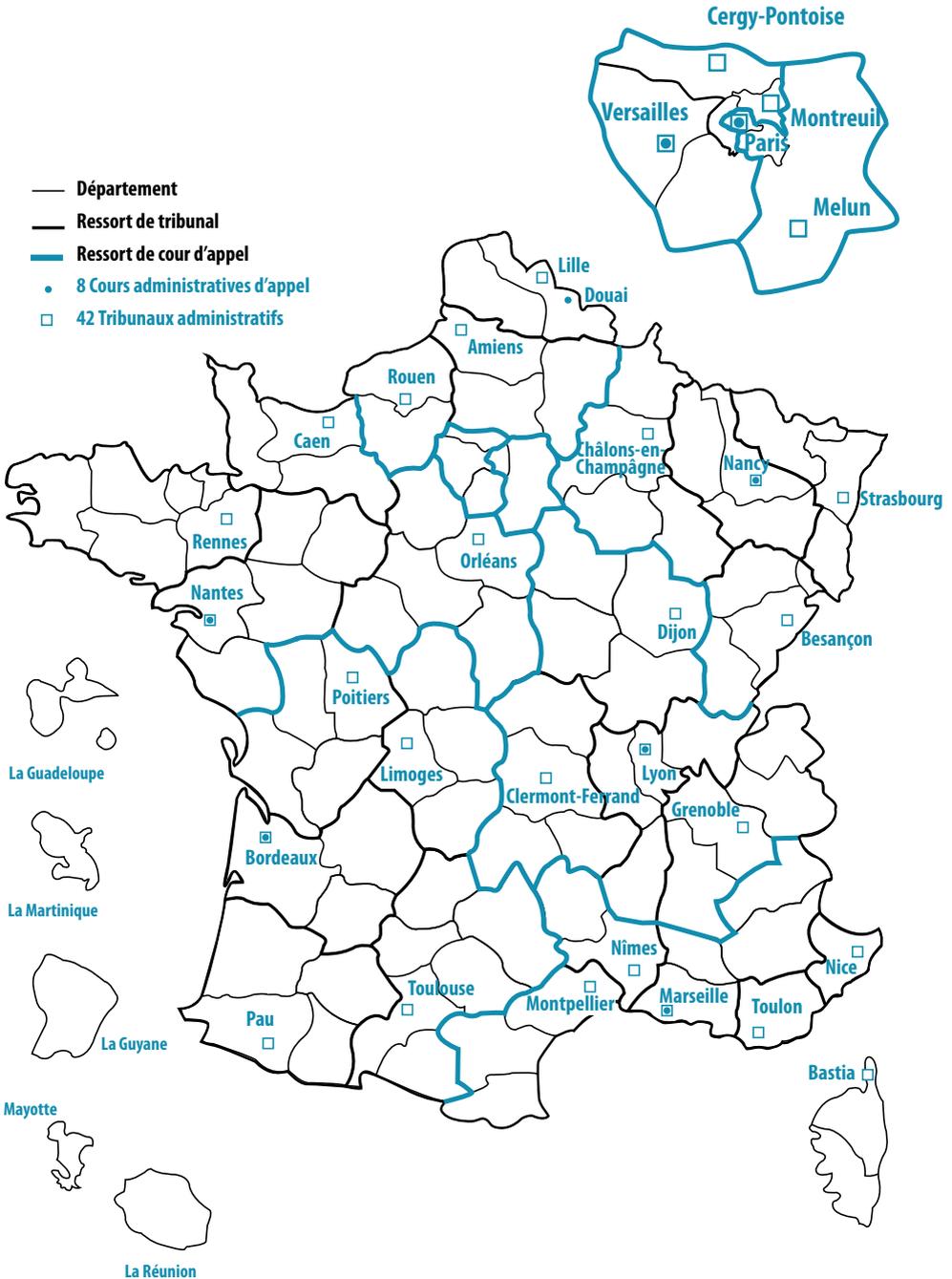
Cours	Affaires enregistrées ²	Affaires réglées	Affaires en instance au 31 décembre
Bordeaux	3 690	3 513	3 174
Douai	2 065	1 907	1 878
Lyon	4 106	3 450	3 350
Marseille	5 258	5 906	6 585
Nancy	2 365	2 269	1 824
Nantes	3 387	3 548	3 170
Paris	5 304	5 303	4 154
Versailles	3 682	4 034	3 366
Toutes cours administratives d'appel	29 857	29 930	27 501

1. Y compris les collectivités d'Outre-Mer.

2. Plusieurs requêtes fondées sur un même texte peuvent être regroupées en une seule affaire.

3. Délais prévisibles moyens d'élimination des affaires en stock.

Source : Conseil d'État, rapport public 2015



Source : Conseil d'État

L'INDEMNISATION EN MATIÈRE DE DÉTENTION PROVISOIRE

Activité des premiers Présidents de cour d'appel en matière de réparation des détentions provisoires	2014	Évolution 2014/13 en %
Nombre de requêtes reçues	553	+ 15,2
Nombre de décisions rendues	474	+ 8,2
Indemnisation	375	+ 5,9
Taux d'indemnisation	79 %	- 2,1
Montants versés [en Mo d'euros]	7,8	+ 47,2
Rejet, irrecevabilité et autres	99	+ 17,9
Nombre d'affaires en cours	494	+ 17,6
Commission nationale de réparation des détentions provisoires		
Nombre de recours	82	+ 82,2
Nombre de décisions rendues	44	- 10,2
Rejet, irrecevabilité et autres	10	- 9,1
Réformation	34	- 10,5
Délai moyen de traitement [en mois]	6,7	- 19,2
Montants versés [en Mo d'euros]	nd	
Durée moyenne des détentions provisoires indemnisées [en jours]	367	- 9,4
Nombre d'affaires en cours	51	+ 292,3

Source : rapport annuel de la cour de cassation et enquête suivi des réparations des détentions provisoires à tort

LES VICTIMES D'INFRACTIONS

L'indemnisation des victimes	2014	Évolution 2014/13 en %
Nombre de dossiers ouverts	19 429	- 0,9
Nombre de décisions rendues	22 018	+ 0,8
Montants accordés par les commissions d'indemnisation des victimes d'infraction [en Mo d'euros]	232,0	+ 0,8
Nombre de demandes d'indemnisation à traiter au 31-12-2014	16 792	+ 5,4
Les associations d'aide aux victimes		
Nombre d'associations ¹	172	
Nombre de saisines des associations	338 439	
<i>en matière civile</i>	84 738	
<i>en matière pénale</i>	253 701	
Nombre de personnes aidées	341 605	

1. 165 associations ont répondu sur leur activité en 2014.

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, cadres du parquet, enquête auprès des associations de victimes

L'ACCÈS AU DROIT

- 100 conseils départementaux de l'accès au droit [lois des 10-07-1991 et 18-12-1998]
- 137 maisons de justice et du droit ayant reçu 750 000 personnes en 2014
- 39 antennes de justice ayant reçu 87 000 personnes en 2014

Source : Ministère de la Justice/SG/SADJAV et SDSE, enquête auprès des MJD

LES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

- 359 associations dans le secteur pénal¹ [aide aux victimes, enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité, contrôles judiciaires socio-éducatifs et médiations pénales, ...]
- 1 894 conciliateurs de justice
- 62 073 avocats²
 - 111 avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation²
 - 233 greffiers de tribunal de commerce²
- 3 276 huissiers de justice²
 - 117 administrateurs judiciaires²
 - 302 mandataires liquidateurs²
- 9 822 notaires²
 - 413 commissaires-priseurs judiciaires²

1. Certaines associations sociojudiciaires peuvent intervenir en présentiel et en suivi de mesures alternatives aux poursuites.

2. Au 1^{er} janvier 2015.

Source : Ministère de la Justice/DACS, bureau de la prospective et de l'économie des professions, bureau du droit de l'économie des entreprises, PEJC

Activité des conciliateurs de justice

	2014	Évolution 2014/13 en %
Nombre de saisines directes	118 294	- 2,3
Nombre d'affaires conciliées	68 663	+ 0,7
Taux de conciliation	58,0 %	

Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE, enquête conciliateurs

Liste des sigles et abréviations utilisés

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AJ	Aide juridictionnelle
ARSE	Assignation à résidence avec surveillance électronique
ASE	Aide sociale à l'enfance
CARPA	Caisse des règlements pécuniaires des avocats
CD	Chambre détachée
CIVI	Commission d'indemnisation des victimes d'infraction
CPH	Conseil des prud'hommes
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
DAP	Direction de l'administration pénitentiaire
DACG	Direction des affaires criminelles et des grâces
DACS	Direction des affaires civiles et du sceau
DPJJ	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
JAF	Juge aux affaires familiales
JAP	Juge de l'application des peines
JE	Juge des enfants
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et détention
JP	Juge de proximité
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAJ	Mesures d'aide judiciaire
MAP	Mesures alternatives aux poursuites
MJD	Maison de la justice et du droit
PAP	Projet annuel de performance
PLF	Projet de loi de finances
PV	Procès-verbaux
RAP	Rapport annuel de performance
RCP	Réclusion criminelle à perpétuité
SADJAV	Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes
SDSE	Sous-direction de la statistique et des études
SID	Système d'information décisionnel pénal
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TASS	Tribunal des affaires de sécurité sociale
TC	Tribunal de commerce
TCI	Tribunal du contentieux de l'incapacité
TE	Tribunal pour enfants
TGI	Tribunal de grande instance
TGIcc	Tribunal de grande instance à compétence commerciale
TI	Tribunal d'instance
TIG	Travail d'intérêt général
TMC	Tribunal mixte de commerce
TP	Tribunal de police
TIcc	Tribunal de première instance à compétence commerciale
TSA	Tribunal supérieur d'appel
e	Donnée estimée
nd	Donnée non disponible
ns	Donnée non significative
Mo	Million

Plus d'informations sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr>

“CHIFFRES-CLÉS DE LA JUSTICE”

Brochure annuelle qui rassemble les principaux chiffres sur les moyens et l'activité de la Justice

Disponible sur le site du ministère de la Justice

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/chiffres-cles-de-la-justice-10303/>

Pour une brochure imprimée, adresser votre demande à :

Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique et des Études
13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

“INFOSTAT JUSTICE”

Un thème analysé en quatre à huit pages de commentaires et tableaux simples, accessible à tous publics.

- | | |
|--|---|
| 136. Diversité des réponses pénales des parquets et des tribunaux correctionnels selon la nature d'affaire | 128. Une pension alimentaire fixée par les juges pour deux tiers des enfants de parents séparés |
| 135. Les litiges individuels du travail de 2004 à 2013 : des actions moins nombreuses mais toujours plus contentieuses | 127. Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées |
| 134. Les durées de traitement des affaires pénales par la justice | 126. Le profil des pacsés |
| 133. Une justice pénale des mineurs adaptée à une délinquance particulière | 125. L'opinion des Français sur la justice |
| 132. Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés | 124. Délais de la mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme. |
| 131. Les chiffres de la justice française à l'aune des critères européens d'efficacité | 123. Le traitement judiciaire de la délinquance routière. |
| 130. Quelles entreprises font l'objet d'une ouverture de procédure collective ? | 122. Les Français et la prison |
| 129. Le travail d'intérêt général, 30 ans après sa création | 121. Le recours au suivi socio-judiciaire |
| | 120. L'injonction de faire : une procédure efficace |
| | 119. Trajectoires judiciaires des mineurs et désistance |

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publication/statistiques

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/infostats-justice-10057/>

Pour un exemplaire papier, adresser votre demande à :

Ministère de la Justice, Sous-direction de la Statistique et des Études
13, place Vendôme - 75 042 Paris Cedex 01

“DONNÉES STATISTIQUES”

De plus en plus de données statistiques en format numérique

Disponible sur le site du ministère de la Justice : rubrique publication/statistiques

<http://www.justice.gouv.fr/budget-et-statistiques-10054/donnees-statistiques-10302/>

0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 0 9
0 1 0
1 2 1
2 3 2
3 4 3
4 5 4
5 6 5
6 7 6
7 8 7
8 9 8
9 9

